

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE BUREAU SYNDICAL
EN SEANCE DU 27 JUIN 2023**

(Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT)

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 7

Ont pris part à la délibération : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

21/06/2023

Date d'affichage

21/06/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président**.

Présents

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Excusé

J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Pouvoir

Monsieur Félix BOREL a été nommé secrétaire de séance

N° de délibération	Objet	DECISION du Bureau syndical
DBL08-2023	Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2023	Approuvée
DBL09-2023	Avoirs techniques	Approuvée
DBL10-2023	Ecrêtements professionnels	Approuvée

Séance levée à 20h00

Fait à Cheval-Blanc le 30 juin 2023

Affiché le 04 juillet 2023

Publié sur le site internet www.syndicat-durance-ventoux.fr le 04 juillet 2023

Pour servir et valoir ce que de droit,
La Directrice générale des services,

Marie-Alix CARUSO



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Séance du 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 7

Ont pris part à la délibération : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

21/06/2023

Date d'affichage

21/06/2023

Objet de la délibération n° 08-2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2023

*L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président.***

Présents

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Excusé

J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Pouvoir

Monsieur Félix BOREL a été nommé secrétaire

Délibération n° 1

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Bureau le procès-verbal de la séance du 9 mai 2023 et demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

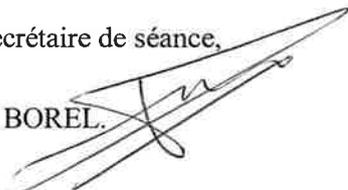
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 09 mai 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,

Félix BOREL.



Le Président,

Gérard DAUDET.



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 8

Séance du 27 juin 2023

Nombre de membres présents : 7

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Ont pris part à la délibération : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

21/06/2023

Date d'affichage

21/06/2023

Objet de la délibération n° 09-2023

Avoirs techniques

Présents

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Excusé

J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Pouvoir

Monsieur Félix BOREL a été nommé secrétaire

Délibération n° 2

LE BUREAU

VU la délibération du Comité syndical n° 27-2020 en date du 8 septembre 2020 ;

OUI l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les avoirs techniques suivant :

CMCG	CAVAILLON	163 m ³
SA JURIC	GARGAS	317 m ³
TEISSIER Sylvia	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	194 m ³
LEAL Manuel	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	102 m ³
ARNAUD	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	92 m ³
RUIZ Eva	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	188 m ³

PEUREUX Claude	OPPEDE	95 m ³
SAUVADON Carole	ROUSSILLON	276 m ³
ROBERT Didier	SAINTE-SATURNIN-LES-APT	1 408 m ³

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

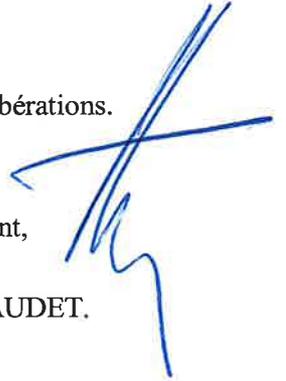
Le Secrétaire de séance,

Félix BOREL



Le Président,

Gerard DAUDET.



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont - Les Iscles - CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 8

Séance du 27 juin 2023

Nombre de membres présents : 7

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à dix-huit heures,
le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président.**

Ont pris part à la délibération : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

21/06/2023

Date d'affichage

21/06/2023

Objet de la délibération n° 10-2023

Ecrêtements professionnels

Présents

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND
AVIGNON), F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON
MONTS DE VAUCLUSE), F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR),
D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Excusé

J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Pouvoir

Monsieur Félix BOREL a été nommé secrétaire

Délibération n° 3

LE BUREAU

VU la délibération du Comité syndical n° 27-2020 en date du 8 septembre 2020 ;

OUI l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les écrêtements professionnels suivant :

PRONATURA

CAVAILLON

1 554 m³

SA OSCAR

ROBION

120 m³

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,

Félix BOREL.



Le Président,

Gérard DAUDET.

DLB10-2023